

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS322/34

21 août 2009

(09-3979)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MESURES RELATIVES À LA RÉDUCTION À ZÉRO ET AUX RÉEXAMENS À L'EXTINCTION

Recours du Japon à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 18 août 2009 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Mesures relatives à la réduction à zéro et aux réexamens à l'extinction, Recours du Japon à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends*, WT/DS322/AB/RW. Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Giorgio Sacerdoti en qualité de Président de la section, et Mmes Lilia Bautista et Yuejiao Zhan en qualité de membres.
